

MÉMOIRE DU P.A.R.I. ST-MICHEL
PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PUBLIQUES DE
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL
SUR LE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES.

MONTRÉAL, LE 24 NOVEMBRE 2011

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

BONJOUR.

J'AI LE PRIVILÈGE DE VOUS PRÉSENTER LE MÉMOIRE DU PARI ST-MICHEL TEL QU'ADOPTÉ PAR SON CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 22 NOVEMBRE DERNIER.

JE ME NOMME PIERRE DUROCHER, JE SUIS PRÉSIDENT DU PARI ST-MICHEL, ET JE SUIS ACCOMPAGNÉ DE M. LÉO BRICAULT, VICE-PRÉSIDENT DU PARI ST-MICHEL.

PRÉSENTATION DU P.A.R.I. ST-MICHEL

PREMIÈREMENT, LAISSEZ-MOI VOUS PRÉSENTER TRÈS BRIÈVEMENT LE PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL DE ST-MICHEL, COMMUNÉMENT APPELLÉ LE PARI ST-MICHEL. NOTRE ORGANISME A ÉTÉ CRÉÉ EN 1985, IL Y A MAINTENANT 26 ANS, DANS LE BUT SPÉCIFIQUE DE MILITER POUR QUE LE QUARTIER ST-MICHEL SOIT AMÉNAGÉ HARMONIEUSEMENT. IL VA S'EN DIRE QUE LE DOSSIER DE LA CARRIÈRE MIRON NOUS PRÉOCCUPE DEPUIS LA CRÉATION DE NOTRE ORGANISME, LE PARI AYANT VU LE JOUR AU MÊME MOMENT OÙ LA PROBLÉMATIQUE DE LA CARRIÈRE MIRON PRENAIT LE DEVANT DE L'ACTUALITÉ. PAR CONTRE, LE PARI ST-MICHEL, C'EST AUSSI L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME ÉCO-QUARTIER ST-MICHEL / FRANÇOIS-PERRAULT DEPUIS 16 ANS. DE PLUS, LE PARI GÈRE LE PROGRAMME " PRÊT POUR ACHETER À ST-MICHEL", UN MOYEN MIS DE L'AVANT DANS LE CADRE DU CHANTIER DE REVITALISATION URBAINE ET SOCIALE DU QUARTIER INITIÉ PAR

VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ (VSMS). CE PROGRAMME VISE À AUGMENTER LA CAPACITÉ DES MÉNAGES À REVENU MODESTES À AVOIR ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ DANS SAINT-MICHEL. C'EST DONC PLUS DE 25 ANS À MILITER ET À METTRE DE L'AVANT DES SOLUTIONS CONCRÈTES POUR QUE LE QUARTIER ST-MICHEL OCCUPE UNE PLACE PLUS ENVIABLE AU SEIN DE LA VILLE DE MONTRÉAL.

LE PROJET

CONCERNANT LE PROJET QUI FAIT L'OBJET DE LA PRÉSENTE CONSULTATION, NOUS SOUHAITONS AVANT TOUT SALUER LES EFFORTS ENTREPRIS PAR LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION AFIN DE TROUVER DES SOLUTIONS CONCRÈTES RELATIVES À LA GESTION DE NOS DÉCHETS. LE PARI A TOUJOURS ÉTÉ FAVORABLE AU COMPOSTAGE. NOUS SAVONS PERTINEMMENT LES EFFETS D'UNE MAUVAISE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET NOUS ESTIMONS QUE LE COMPOSTAGE EST NÉCESSAIRE POUR GÉRER ADÉQUATEMENT LES MATIÈRES ORGANIQUES. D'AILLEURS, LE PARI, PAR LE PROGRAMME ÉCO-QUARTIER, EST À L'ORIGINE DE PROJETS DE COMPOSTAGE. LA SEMAINE PROCHAINE, NOUS INAUGURERONS UN PROJET DE COMPOSTAGE COMMUNAUTAIRE AU CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTAIRES SAINT-MICHEL. DE PLUS, DEPUIS QUELQUES ANNÉES, NOUS FORMONS ET SENSIBILISONS LES CITOYENS AUX BIENFAITS DU COMPOSTAGE EN VENDANT DES COMPOSTEURS DOMESTIQUES À PRIX MODIQUE ET EN PARTICIPANT À DES PROJETS DE COMPOSTAGE COLLECTIF AVEC DES ÉCOLES ET DES ORGANISMES DU QUARTIER. AINSI VOUS COMPRENDREZ QUE LE PARI ET L'ÉCO-QUARTIER ST-MICHEL / FRANÇOIS-PERRAULT COLLABORERONT AVEC ENTHOUSIASME, DANS

LE CADRE DE LEUR MANDAT, À L'IMPLANTATION DES COLLECTES DE MATIÈRES ORGANIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL. POUR CE FAIRE, NOUS SOUHAITONS QUE LES RESSOURCES NÉCESSAIRES SOIENT FOURNIES AUX ÉCO-QUARTIERS, MAIS POUR L'INSTANT, LE PROBLÈME N'EST PAS LÀ. IL RÉSIDE PLUTÔT DANS LE CHOIX DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL POUR Y IMPLANTER UN CENTRE DE COMPOSTAGE ET DANS LA JUSTIFICATION DE CE CHOIX. IL Y A DONC CERTAINS POINTS LESQUELS NOUS VOULONS ATTIRER VOTRE ATTENTION :

RESPECT DES NORMES POUR LA LOCALISATION DU SITE

LA LOCALISATION PROPOSÉE POUR L'INSTALLATION DE ST-MICHEL NE RESPECTE PAS LES NORMES EN VIGUEUR. ALORS QUE LES LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MMDEP) PRESCRIVENT UN MINIMUM DE 500 MÈTRES ENTRE L'INFRASTRUCTURE ET TOUTE ZONE RÉSIDENIELLE OU COMMERCIALE, DES HABITATIONS ET DES LIEUX PUBLICS, LE SITE PROPOSÉ À LA CARRIÈRE MIRON EST À MOINS DE 200 MÈTRES DES RÉSIDENCES ET À MOINS DE 80 MÈTRES DES COMMERCES LOCALISÉS LE LONG DE L'AVENUE PAPINEAU.

LA RAISON ÉVOQUÉE EST QUE, DANS LE CAS DU CESM, IL N'Y A PAS DE DISTANCE MINIMALE ÉTANT DONNÉ QU'UN LIEU DE COMPOSTAGE DÛMENT AUTORISÉ Y EST DÉJÀ EN OPÉRATION. SI LA VILLE NE RESPECTE PAS LES DISTANCES MINIMALES PRESCRITES PAR LE MDDEP, POUR UNE QUESTION DE PROCÉDURE, COMMENT NOUS ASSURER QUE LES AUTRES PARAMÈTRES, SOIT

LES ODEURS, PRÉSENCES DE VERMINES, POUSSIÈRE, ETC. SERONT RESPECTÉS?

NOUS NE SOMMES PAS LES SEULS À DIRE QUE LA LOCALISATION À LA CARRIÈRE MIRON N'EST PAS OPTIMALE POUR UN CENTRE DE COMPOSTAGE. ODOTECH, LE CONSULTANT DE LA VILLE DE MONTRÉAL EN GESTION DES ODEURS, CLASSE LE SITE MIRON COMME ÉTANT L'UN DES PLUS SUSCEPTIBLES DE NE PAS RESPECTER LA RÉGLEMENTATION QUANT AUX ODEURS. C'EST POURQUOI CETTE FIRME RECOMMANDE D'UTILISER UNE CHEMINÉE POUR DISPERSER LES ODEURS. PAR AILLEURS, CETTE CHEMINÉE N'ÉTAIT PAS VISIBLE SUR LES CROQUIS PRÉSENTÉS LORS DES AUDIENCES. UN OUBLI? ON NE VOULAIT PEUT-ÊTRE PAS FAIRE PEUR AUX CITOYENS? NOUS N'EN SAVONS RIEN.

CE QUE NOUS SAVONS C'EST QUE LA DERNIÈRE CHEMINÉE CHEZ MIRON A DISPARUE LE 2 MARS 1988 APRÈS CINQ TENTATIVES POUR LA FAIRE DESCENDRE. CETTE RÉSISTANCE RAPPELLE LES LUTTES DES MICHELOIS ET MICHELOISES POUR FAIRE FERMER LA CARRIÈRE MIRON. L'ODEUR ÉTAIT ASSOCIÉE À L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE ET ENCORE AUJOURD'HUI, AVEC LE PROJET PRÉSENTÉ, IL N'Y A AUCUNE CERTITUDE DE L'ABSENCE DES ÉMISSIONS D'ODEURS. CE N'EST PAS NOUS QUI LE DISONS, CE SONT LES EXPERTS EMBAUCHÉS PAR LA VILLE. NOUS NOUS SOMMES BATTUS POUR FAIRE ARRÊTER LES OPÉRATIONS DU CESM, ET CE N'EST CERTAINEMENT PAS POUR QUE DES ACTIVITÉS SIMILAIRES REPRENENT DANS L'AVENIR.

LE CHOIX DES SITES

DANS LE CAS DES AUTRES SECTEURS, PLUSIEURS SITES ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS ALORS QUE POUR LE SECTEUR NORD, SEULEMENT LE SITE DU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL A ÉTÉ ANALYSÉ, CAR SELON LA VILLE DE MONTRÉAL : *L'ACTIVITÉ DE COMPOSTAGE QUI Y EST PROJETÉE EST CONFORME À LA MISSION DU CESM ET À SON PLAN DIRECTEUR.*

LORS DE LA SÉANCE D'INFORMATION DU 2 NOVEMBRE DERNIER, EN VOULANT SAVOIR POURQUOI LE CENTRE DE COMPOSTAGE NE SERAIT PAS LOCALISÉ PRÈS DE L'USINE DE BIOMÉTHANISATION, D'OÙ IL PREND SA MATIÈRE PREMIÈRE, ON NOUS A RÉPONDU QU'IL N'Y AVAIT PAS DE PLACE POUR L'USINE DE COMPOSTAGE DANS LE SITE DE LA CARRIÈRE DEMIX DANS MONTRÉAL-EST. DANS LES FAITS, LA VILLE A OPTÉ POUR LOCALISER À MONTRÉAL-EST UN CENTRE PILOTE DE PRÉTRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES AFIN D'ÉVALUER LE POTENTIEL DE VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES, RECYCLABLES ET COMBUSTIBLES QU'ELLES CONTIENNENT. EN RÉSUMÉ, ON VEUT DONC ÉVALUER LE POTENTIEL QUE REPRÉSENTE LA COMBUSTION DES DÉCHETS. NOUS VOUS RAPPELONS QUE L'INCINÉRATION DES DÉCHETS A FAIT L'OBJET DE NOMBREUX DÉBATS PAR LE PASSÉ, NOTAMMENT LORS DE L'IMPLANTATION D'UN INCINÉRATEUR DANS MONTRÉAL-EST. LE BAPE, AYANT TENU UNE ENQUÊTE ET UNE AUDIENCE PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROJET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, CONCLUAIT QUE CE PROJET NE DEVAIT PAS ÊTRE RÉALISÉ.

POURQUOI RAMENER CE TYPE DE PROJET, L'INCINÉRATION, DÉCRIÉE PARTOUT DANS LE MONDE? J'INVITE LA COMISSION À CONSIDÉRER SÉRIEUSEMENT L'UTILISATION DU SITE DE MONTRÉAL-EST POUR INSTALLER LE SITE DE COMPOSTAGE ORIGINALEMENT PRÉVU AU COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL DE SAINT-MICHEL POUR, ENTRE AUTRES, RÉDUIRE LE TRANSPORT ET PAR LE FAIT MÊME LES GAZ À EFFET DE SERRE.

CONCLUSION

J'AIMERAIS VOUS LIRE UN PASSAGE DU MÉMOIRE QUE JE PRÉSENTAIS AU NOM DU PARI ST-MICHEL AU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA MISE EN VALEUR DU SITE MIRON EN 1989 ET QUI EST TOUJOURS D'ACTUALITÉ. À CETTE ÉPOQUE, IL S'AGISSAIT D'UNE DES PREMIÈRES CONSULTATIONS N'AYANT JAMAIS ÉTÉ MENÉE, JE CROIS, PAR LE BUREAU DE CONSULTATION DE MONTRÉAL. CETTE CONSULTATION PORTAIT SUR LES OPTIONS D'AMÉNAGEMENT DE LA CARRIÈRE MIRON PROPOSÉES PAR LA VILLE. IL S'AGISSAIT EN FAIT DE LA SUITE À LA PROMESSE DE FERMER LE SITE D'ENFOUISSEMENT POUR 1994...

JE VOUS EN CITE UN BREF EXTRAIT: « VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE SURPRIS PAR CE MÉMOIRE. VOUS NOUS INVITEZ À VOUS PARLER DE L'AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE CARRIÈRE MIRON ET NOUS VOUS PARLERONS SURTOUT DE L'ENSEMBLE DU QUARTIER SAINT-MICHEL DANS LEQUEL SE SITUE L'ANCIENNE CARRIÈRE.

EN EFFET, COMME VOUS LE SAVEZ, LE TERRITOIRE DE L'ANCIENNE CARRIÈRE CONSTITUE 28 % DU TERRITOIRE DU QUARTIER SAINT-MICHEL. COMMENT ALORS PARLER D'UN TERRITOIRE SI IMPORTANT POUR UN QUARTIER SANS PARLER DU QUARTIER DANS LEQUEL IL SE SITUE? »

TOUT COMME EN 1989, ON NOUS PRÉSENTE UN PROJET HORS CONTEXTE. ON NOUS PRÉSENTE UN PROJET QUI S'INSCRIT DANS UNE RÉALITÉ AUTRE QUE CELLE DU QUARTIER ST-MICHEL LE QUARTIER N'EST PLUS CE QU'IL ÉTAIT DANS LES ANNÉES 1980 ET 1990. C'EST UN QUARTIER EN PLEINE REVITALISATION, ET DES EFFORTS IMPORTANTS SONT DÉPLOYÉS DEPUIS BIENTÔT 8 ANS POUR FAIRE DE SAINT-MICHEL UN QUARTIER OÙ IL FAIT BON VIVRE, PROPICE À LA VIE FAMILIALE, ET AUX ÉCHANGES MULTICULTURELS, UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE ET SOLIDAIRE, QUI SE PREND EN MAIN ET QUI CONTRIBUE À L'ESSOR DE MONTRÉAL.

QUANT À LA NOTION D'ÉQUITÉ, NOUS ESTIMONS QU'IL FAUT AVOIR DU FRONT POUR OSER SERVIR CET ARGUMENT À LA COMMUNAUTÉ DE SAINT-MICHEL.

VOUS L'AUREZ COMPRIS, LE PARI ST-MICHEL S'OPPOSE À LA LOCALISATION DE L'INSTALLATION DU CENTRE DE COMPOSTAGE PRÉVUE DANS SAINT-MICHEL.

NOUS VOUS INVITONS À CONSIDÉRER SÉRIEUSEMENT LE POINT DE VUE QUE NOUS VENONS DE VOUS EXPRIMER ET NOUS SOMMES DISPONIBLES À RÉPONDRE À VOS QUESTIONS.

MERCI,

PIERRE DUROCHER ET LÉO BRICAULT,

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARI ST-MICHEL